

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 23 janvier 2024 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer

NOR : JUSF2404348A

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la Jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer ;

Considérant la démission de M. Alain RENAUDEAU, membre suppléant au titre de la CGT – PJJ, formulée le 9 janvier 2024.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

Titulaires :

Monsieur François-Alexandre GENOLHAC
Madame Aurélie POSADZKI
Madame Stéphanie CANDELA

- Suppléants : Monsieur Maxence MAZEIRAT
 Madame Cherazad BONNEAU
 Monsieur Salih BENNOUNE

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

- Titulaires : Madame Aurore MAGOTTEAUX
 Monsieur Maxime GHARBI

- Suppléants : Madame Thérèse FAGE
 Monsieur Jean-Guy BOUDEYRON

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : Madame Maria-Brenda LAXALTE TERRA
 Monsieur Stéphane VIRY
 Monsieur. Sébastien CHINSKY

- Suppléants : Madame Vaihere KWONG
 Madame Audrey VOLLE
 Monsieur Arnaud MAGAGNA

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

- Titulaires : Monsieur Nabil AMAR
 Monsieur Medjid MOUHOUB

- Suppléants : Monsieur Abdel-Hamid HASNAOUI
 Madame Estelle ROSSELLI

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse d'Île-de-France et Outre-Mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 23 janvier 2024

Le directeur interrégional de la PJJ d'Île-de-France et Outre-Mer
Le directeur interrégional
Hervé DUPLÉNNE
Hervé DUPLÉNNE